

PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du PAYS de MONTMÉDY du 24 AOUT 2022

L'an deux mille **vingt-deux**, le vingt quatre août, à 20H00, le Conseil de Communauté de Communes du Pays de Montmédy, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la <u>Salle des Fêtes de Montmédy</u>, sous la présidence de Monsieur Éric DUMONT.

Présents: ALEXANDRE David / BLONDIN Damien / BON Evelyne / WASTIAUX Michel suppléant de CHARLIER Guy / CHATTON Guy-Joël / BALLET Françoise suppléante de COLLIN Guy / COLLOT Antoine / DUMONT Éric / HUMBLET Jean-Louis suppléant de FORGET Luc / GEOFFROY Laurent / JACQUOT Christian / JACQUOT Daniel / JULLION André / LAUNOIS Sylvie / LECRIQUE Yves / LEMAIRE Pierre / LEONARD Pierre / MEURICE Christian / REGNAULD Daniel / RICHARD Claude / RICLOT Marcel / SAUNOIS Christian / THIERY Fabienne / THOMAS Fabienne.

Procuration(s): ADNET Yannick donné a donné procuration à Pierre LÉONARD

EMO Éric a donné procuration à Fabienne THOMAS
GUILLAUMÉ Cédric a donné procuration à Daniel JACQUOT
GUILLAUME Pierre a donné procuration à Eric DUMONT
LOUSTE Philippe a donné procuration à André JULLION

Absent(s): BIGOT Carole / BORD Jérôme.

<u>Excusé(s)</u>: AARNINK GEMINEL Dominique / AMET Aurore / AUBRY Régis / COLIN Francis / DIEU Daniel / MONTLIBERT François / PALMIERI Virginie / STELMACH Jean-Pierre.

Nombre de Conseillers en Exercice	
Nombre de participants Présents	24
Nombre d'absent(s)s ayant donné mandat de Procuration(s)	5
Nombre d'Absent(s)s et/ou Excusé(s)	10
Nombre de Votants	29

Le Compte Rendu de cette séance a été affiché à la Communauté de Communes du Pays de Montmédy le 25 Août 2022.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de Communauté : Pierre LEONARD.

La séance est ouverte.

M. le Président propose en début de séance l'ajout de deux délibérations à approuver en Questions Diverses, pour régularisation. Il s'agit de :

- DM 1 sur le Budget Général,
- Demande DETR étude Piscine.

L'ensemble des élus valident ces deux délibérations à l'unanimité.

44-2022 .1. Réalisation d'un prêt relais de 500.000 € d'une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, pour le remboursement du prêt relais arrivé à terme au titre du budget 2022.

Le Président explique que dans le cadre du désendettement de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy, il a été convenu lors du Débat d'Orientation Budgétaire, de rembourser le prêt relais contracté en 2019 pour un montant de 1.500.000 €, et ce, sur 3 exercices comptables (2021, 2022 et 2023).

Il était porté sur le contrat la date prévisible d'échéance au 15/02/2023 (date ultime de mise à disposition des fonds). Or les fonds ont été mis à disposition immédiatement, ramenant l'échéance au 05/08/22 (36 mois).

A ce jour, notre trésorerie (715.000 €) ne nous permet pas de solder l'intégralité du crédit relais (1.000.000 €) sachant qu'un tel remboursement serait, par ailleurs, contraire au débat d'orientation budgétaire validé en Conseil Communautaire.

Dans un souci d'équilibre budgétaire et en parfaite adéquation avec nos décisions, un remboursement de 500.000 € est intervenu en complément des 500 000 € remboursé en 2021. Il reste donc un solde de 500 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de souscrire un nouveau crédit relais de 500.000 €, d'une durée d'un an, afin de solder le prêt relais arrivé à terme plus tôt que prévu. Le remboursement du crédit nouvellement contracté serait alors effectué comme prévu sur l'exercice 2023.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré.

SOUSCRIT un nouveau crédit relais de 500.000 €, d'une durée d'un an, afin de solder le prêt relais arrivé à terme plus tôt que prévu. Le remboursement du crédit nouvellement contracté serait alors effectué comme prévu sur l'exercice 2023.

POUR :28 Contre : /

Abstention: 1 (Yannick ADNET « par la Procuration donnée à Pierre LEONARD »).

45-2022 . 2. Décision Modificative n° 2 sur le Budget Général.

Le Président explique qu'il est nécessaire dans le cadre du remboursement anticipé du prêt relais 97 45 451 ainsi que de l'ouverture du nouveau prêt relais sollicité auprès de la banque « Caisse d'Epargne » d'ouvrir à l'article 1641 du Budget Général des crédits en dépenses et en recettes équivalentes à hauteur de 500 000 €. Il est également proposé d'inscrire à l'article 66111 un crédit de 1 300 € correspondant aux intérêts du montant du prêt remboursé.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire,

DE VALIDER la Décision budgétaire Modificative n°2 comme explicitée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE la Décision budgétaire Modificative n°2 comme explicitée ci-dessus sur le Budget Général.

POUR :28 Contre : /

Abstention: 1 (Yannick ADNET « par la Procuration donnée à Pierre LEONARD »).

46-2022 .3. Cession de matériel aquatique.

Le Président explique que suite à la fermeture de la piscine située à Marville intervenue lors du confinement de 2020, le local se trouve à l'abandon et son accès n'est plus véritablement sécurisé. Se trouve dans ce local du matériel dédié aux activités aquatiques plus ou moins récent mais gardant toutefois une certaine valeur marchande qu'il serait dommageable de perdre, soit à la suite d'un cambriolage, soit par la dégradation naturelle liée au milieu humide et chloré notamment en ce qui concerne les vélos de piscine et paddles récemment acquis.

Un retour à la normale des activités aquatiques n'est pas envisageable dans un avenir proche.

Une partie de ce matériel a été proposé à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg à destination de la piscine de Mouzon, qui s'est portée acquéreur. Un inventaire des matériels a été réalisé (vélos, paddles, planches de natation, frites en mousse, bonnets, etc..) ce qui a permis d'en faire l'estimation.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président de céder ce matériel à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg pour un montant de 5 000 €.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Président de céder le matériel ci-dessus à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg pour un montant de 5 000 €.

POUR :29
Contre : /
Abstention : /

4 Questions diverses:

- **♣** Points ajoutés à l'ordre du jour annoncé en début de séance et validés par l'ensemble du Conseil Communautaire.
 - 43-2022. 22 : DM 1 sur le Budget Général, pour régularisation.
 - 40 Bis-2022. 23: Demande DETR étude Piscine, pour régularisation.
- Laurent GEOFFROY questionne sur l'avancée des remontées du traiteur concernant la cantine scolaire et le prix du repas.

Eric DUMONT : Le coût des repas de la cantine n'a pas augmenté pour les familles.

♣ Sur un tout autre sujet, Eric DUMONT en tant que membre de la Commission des Gens du Voyage est sollicité par Mme la Préfète de la Meuse concernant le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. Ce dossier concerne les trois Communautés de Communes du Pays de Stenay/Val Dunois, du Pays de Montmédy et de Damvillers/Spincourt. Une réunion de travail est prévue le 9 septembre prochain avec les Maires de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy et invite tout le monde à ce sujet.

Laurent GEOFFROY: Y-a-t-il une attente particulière et quel est le volume nécessaire pour cet accueil.

Eric DUMONT détaille et précise l'existence de 5 sites d'accueil actuellement (Stenay, Commercy, Saint-Mihiel, Givrauval - Bar le duc, Verdun).

Le Nord meusien ne dispose pas d'une infrastructure suffisante et doit se positionner sur une future implantation.

C'est à nous de proposer un site pertinent.

Adrien PASCOLINI, Directeur Général des Services, explique la règlementation par rapport à l'obligation de créer une aire d'accueil (petits groupes) et une aire de grand passage.

Evelyne BON interpelle sur le mail de Yannick ADNET.

- Lourriel du 24 août 2022 adressé par Yannick ADNET ayant des interrogations à porter à la connaissance des membres du Conseil Communautaire :
 - Nous sommes à quelques jours de la rentrée scolaire et sauf erreur de ma part, nous ne disposons d'aucune information sur la <u>situation de l'école</u> <u>d'Ecouviez, son deveni</u>r, les éventuelles actions engagées par la commission ad hoc.
 - Situation de la <u>Maison de Santé</u>: depuis la dernière réunion avec les décideurs, le récent décès de madame LHUILLIER, aucune information officielle n'a été faite et aucune autre réunion n'a été programmée. Aussi un point de situation détaillé serait le bienvenu pour connaître précisément ce qui a été acté, quelles actions sont attendues, quelles modifications tarifaires ont été actées et quel est le calendrier à venir.
 - Bornes de recyclage: un certain nombre de communes a subi l'arrêt des vacations de Suez sur une période anormalement longue, entraînant les désagréments que l'on connaît. La manière dont ce dossier a été traitée avec le prestataire défaillant et la communication n'ont pas été à la hauteur de nos obligations de continuité de service à la population. J'ai formulé un ensemble de questions à la responsable environnement de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy (CCPM), mais n'ai eu à ce jour aucune réponse. Je suis donc très surpris que ce sujet ne soit pas à l'ordre du jour et attends qu'un bilan soit porté à la connaissance de l'ensemble des élus communautaires: qui a été impacté, combien de temps, quelles raisons évoquées, quelles actions engagées autre que « j'ai essayé de les appeler », quelles pénalités seront appliquées, ... D'autre part, quelles solutions de contournement sont prévues pour éviter à l'avenir ce type de situation inacceptable tant côté de la CCPM que des prestataires (Suez et centre de tri).
 - Appli du pays de Montmédy: il convient de statuer au plus vite sur le sort de cette appli: maintien ou suppression et dans cette attente revoir d'urgence qui dispose des droits de diffusion: je vous invite à prendre connaissance des informations en ligne sur la page du cinéma Lux: un message polémique de M BRIAT s'y trouve mettant en cause la Ville de Montmédy, sans aucune validation préalable de son administrateur, la CCPM. Merci de supprimer sans délai ce message et revoir en urgence la liste des droits de diffusion.
- ♣ Eric DUMONT prend acte du courriel de Yannick ADNET et apportera les réponses dans le prochain Flash Info, précise simplement concernant l'appli, « les Maires ont tous des codes d'accès, étant donné que c'est un outil communautaire ».
- ♣ Autre point abordé par Eric DUMONT sur <u>les médecins à Montmédy</u> et les charges liées à la <u>Maison de Santé</u>. Je n'ai pas cédé sur les charges car je ne veux pas créer de précédent sur les professionnels de Santé.

Laurent GEOFFROY : Il faut arriver à trouver une attractivité afin d'attirer les médecins sur le territoire, comme offrir un logement.

Adrien PASCOLINI: Un projet est en cours avec l'hôpital, c'est-à-dire la possibilité pour un jeune médecin « d'être salarié et libéral ».

[F)

Pierre LEONARD: Ne serait-il pas envisageable de proposer une motion au Conseil Communautaire adresser à l'Association des Maires de Meuse pour apporter des solutions au sujet du désert médical sur notre secteur.

Yves LECRIQUE: Il faut voir aussi avec le Conseil de l'Ordre des Médecins.

Eric DUMONT: il y a trois intervenants:

- Le Conseil de l'Ordre des Médecins,
- L'Agence Régionale de Santé,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

La motion proposée par Pierre LEONARD est envisageable.

Eric DUMONT: Une présentation du site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy a lieu le 13 septembre 2022 à la Mairie de Montmédy.

Fait à Montmédy, le 20 octobre 2022.

A Président.

du Pays

Montmédy

Transmis pour avis et approbation le 20 10 2022

au Secrétaire de séance,

Pierre LEONARD

Communauté de Communes du Pays de Montmédy

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 24 AOUT 2022

Article R 2121-9 du CGCT: Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des

Délibérations :

Objet des délibérations :

44 -2022	1 Réalisation d'un prêt relais de 500.000 € d'une durée d'un an auprès
	de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, pour le remboursement du
	prêt relais arrivé à terme au titre du budget 2022.

- 45 -2022 2 Décision Modificative n° 2 sur le Budget Général.
- 46 -2022 3 Cession de matériel aquatique.
 - 4 Questions diverses:
 - 43-2022. 22 : DM 1 sur le Budget Général, pour régularisation.
 - 40 Bis-2022. 23 : Demande DETR étude Piscine, pour régularisation.
- 46 -Bis-2022 4 DM2 Budget Général « Complément à Délibération n°45-2022 » (*)

Séance close à 21h00.

NOM Prénom	Commune	Signature des Présents
AARNINK GEMINEL Dominique	DOMBRAS	Absente
ADNET Yannick	MONTMÉDY	Absent (a donné son pouvoir à Pierre LÉONARD)
ALEXANDRE David	CHAUVENCY ST HUBERT	
AMET Aurore	MONTMÉDY	Absente
AUBRY Régis	JAMETZ	Absent
BIGOT Carole	MONTMÉDY	Absente
BLONDIN Damien	IRE LE SEC	
BON Evelyne	MONTMÉDY	
BORD Jérôme	MONTMÉDY	Absent
CHARLIER Guy, suppléé par WASTIAUX Michel	BREUX	
CHATTON Guy-Joël	LOUPPY SUR LOISON	

COLIN Francis	JUVIGNY SUR LOISON	Absent
COLLIN Guy, suppléé par BALLET Françoise	REMOIVILLE	
COLLOT Antoine	QUINCY-LANDZECOURT	
DIEU Daniel	VERNEUIL-GRAND	Absent
DUMONT Eric	MONTMÉDY	
EMO Eric	THONNELLE	Absent (a donné son pouvoir à Fabienne THOMAS)
FORGET Luc, suppléé par HUMBLET Jean-Louis	VILLECLOYE	
GEOFFROY Laurent	AVIOTH	
GUILLAUMÉ Cédric	ECOUVIEZ	Absent (a donné son pouvoir à Daniel JACQUOT)
GUILLAUME Pierre	FLASSIGNY	Absent (a donné son pouvoir à Eric DUMONT)
JACQUOT Christian	ECOUVIEZ	
JACQUOT Daniel	ECOUVIEZ	
JULLION André	MARVILLE	
LAUNOIS Sylvie	MONTMÉDY	
LECRIQUE Yves	MONTMÉDY	
LEMAIRE Pierre	VERNEUIL-PETIT	
LEONARD Pierre	MONTMÉDY	
LOUSTE Philippe	MARVILLE	Absent (a donné son pouvoir à André JULLION)
MEURICE Christian	THONNE LES PRES	
MONTLIBERT François	THONNE LE THIL	Absent
PALMIERI Virginie	CHAUVENCY-CHÂTEAU	Absente
REGNAULD Daniel	CHAUVENCY LE CHÂTEAU	
RICHARD Claude	VIGNEUL S/S MONTMEDY	
RICLOT Marcel	MONTMÉDY	
SAUNOIS Christian	HAN LES JUVIGNY	
STELMACH Jean-Pierre	VELOSNES	Absent
THIERY Fabienne	THONNE LA LONG	
THOMAS Fabienne	BAZEILLES SUR OTHAIN	